

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.28.2021

Page 1 sur 11

Blue 510 UXDV

### SECTION 1 : Identification

#### Identificateur du produit

Nom du produit : Blue 510 UXDV

Code produit : EPPGP10-BL

#### Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Non déterminé ou non disponible

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

#### Détails du fabricant ou fournisseur

##### Fabricant :

##### Canada

EcoPoxy Inc

Box 220

Morris, Manitoba R0G1K0

855-326-7699

info@ecopoxy.com

http:www.ecopoxy.com

#### Ligne d'urgence :

##### ChemTel

ChemTel Inc

+1 813 248 0585 (24)

### SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH : Substance ou mélange non dangereux

#### Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : Aucun(e)

Mentions d'avertissement : Aucun(e)

Mentions de danger : Aucun(e)

Déclarations de mise en garde : Aucun(e)

#### Dangers non classés par ailleurs :

Aucun(e)

### SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 25791-96-2	Glycérol propoxylé	60-80
Numéro CAS : 147-14-8	29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 cuivre	10-30

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.28.2021

Page 2 sur 11

### Blue 510 UXDV

Numéro CAS : 13463-67-7	Dioxyde de titane	5-15
Numéro CAS : 1333-86-4	Noir de carbone lié	0.1-1

Informations supplémentaires : Aucun(e)

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### Description des mesures de premier secours

**Notes générales :**

Non déterminé ou non disponible

**Après inhalation :**

Non déterminé ou non disponible

**Après un contact avec la peau :**

Non déterminé ou non disponible

**Après un contact avec les yeux :**

Non déterminé ou non disponible

**Après ingestion :**

Non déterminé ou non disponible

#### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

**Symptômes et effets aigus :**

Non déterminé ou non disponible

**Symptômes et effets retardés :**

Non déterminé ou non disponible

#### Soin médical immédiat et traitement spécial requis

**Traitement spécifique :**

Non déterminé ou non disponible

**Notes pour le médecin :**

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### Agent d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés :**

Non déterminé ou non disponible

**Agents d'extinction inappropriés :**

Non déterminé ou non disponible

#### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Non déterminé ou non disponible

#### Équipements de protection particuliers des pompiers :

Non déterminé ou non disponible

#### Précautions particulières :

Non déterminé ou non disponible

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.28.2021

Page 3 sur 11

Blue 510 UXDV

### SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Non déterminé ou non disponible

#### Précautions environnementales :

Non déterminé ou non disponible

#### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Non déterminé ou non disponible

#### Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 7 : Manutention et entreposage

#### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Non déterminé ou non disponible

#### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Alberta	Dioxyde de titane	13463-67-7	MPT à 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup>
	Noir de carbone lié	1333-86-4	MPT 8 heures : 3,5 mg/m <sup>3</sup>
	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> (Particulate Not Otherwise Regulated, respirable)
	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> (Particulate Not Otherwise Regulated, total)
British Columbia	Dioxyde de titane	13463-67-7	MPT à 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup> (poussière totale)
	Dioxyde de titane	13463-67-7	MPT à 8 heures : 3 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> (inhalable)
	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> (Particles [insoluble or poorly soluble] not otherwise specified, total dust)
	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> (Particles [insoluble or poorly soluble] not otherwise specified, respirable fraction)
Manitoba	Dioxyde de titane	13463-67-7	MPT à 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup>
	Noir de carbone lié	1333-86-4	MPT 8 heures : 3 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable)
	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> (Particles [insoluble or poorly soluble] not otherwise specified, inhalable particles)

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.28.2021

Page 4 sur 11

### Blue 510 UXDV

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> (Particles [insoluble or poorly soluble] not otherwise specified, respirable particles)
	29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 cuivre	147-14-8	8-Hour TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> (As Cu, Fumes)
	29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 cuivre	147-14-8	8-Hour TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> (As Cu, dusts and mists)
Ontario	Dioxyde de titane	13463-67-7	MPT à 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup>
	Noir de carbone lié	1333-86-4	MPT 8 heures : 3 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable)
	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> (Particles [insoluble or poorly soluble] not otherwise specified, inhalable particles)
	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> (Particles [insoluble or poorly soluble] not otherwise specified, respirable particles)
	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> (Particles [insoluble or poorly soluble] not otherwise specified, inhalable fraction)
	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> (Particles [insoluble or poorly soluble] not otherwise specified, respirable fraction)
Quebec	Dioxyde de titane	13463-67-7	MPT à 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup> (poussière totale)
	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> (inhalable dust)
	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> (dust not otherwise classified (PNCA), total dust)
Saskatchewan	Dioxyde de titane	13463-67-7	MPT à 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup>
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LECT à 15 min : 20 mg/m <sup>3</sup>
	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour Contamination Limit: 3.5 mg/m <sup>3</sup>
	Noir de carbone lié	1333-86-4	15-Minute Contamination Limit: 7 mg/m <sup>3</sup>
	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour Contamination Limit: 10 mg/m <sup>3</sup> (Particles [insoluble or poorly soluble] not otherwise specified, inhalable fraction)
	Noir de carbone lié	1333-86-4	15-Minute Contamination Limit: 20 mg/m <sup>3</sup> (Particles [insoluble or poorly soluble] not otherwise specified, inhalable fraction)
	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour Contamination Limit: 3 mg/m <sup>3</sup> (Particles [insoluble or poorly soluble] not otherwise specified, respirable fraction)
	Noir de carbone lié	1333-86-4	15-Minute Contamination Limit: 6 mg/m <sup>3</sup> (Particles [insoluble or poorly soluble] not otherwise specified, respirable fraction)

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.28.2021

Page 5 sur 11

### Blue 510 UXDV

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
New Brunswick	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> (Particles [insoluble or poorly soluble] not otherwise specified, respirable particles)
	Noir de carbone lié	1333-86-4	8-Hour TWA: 10 ng/m <sup>3</sup> (Particles [insoluble or poorly soluble] not otherwise specified, inhalable particles)
	Noir de carbone lié	1333-86-4	MPT 8 heures : 3,5 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

#### Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

#### Contrôles techniques appropriés :

Non déterminé ou non disponible

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage :

Non déterminé ou non disponible

##### Protection corporelle et cutanée :

Non déterminé ou non disponible

##### Protection respiratoire :

Non déterminé ou non disponible

#### Mesures générales d'hygiène :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide bleu
Odeur :	Léger
Seuil d'odeur :	Non déterminé
Valeur pH :	Approx 6
Point de fusion / point de congélation :	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition :	>199°C (>390°F)
Point d'éclair :	204°C (399.2°F)
Taux d'évaporation :	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé
Pression de vapeur :	<0.0013 hPa (<0mm Hg) (<0.001 mm Hg)
Densité de vapeur :	Non déterminé
Densité :	1.11 g/cm <sup>3</sup> (9.26 lbs/gal)

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.28.2021

Page 6 sur 11

### Blue 510 UXDV

<b>Densité relative :</b>	Non déterminé
<b>Solubilités :</b>	Insoluble à l'eau
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé
<b>Température d'autoinflammation :</b>	Non déterminé
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé
<b>Viscosité dynamique :</b>	5,800 + 1,750 cP
<b>Viscosité cinématique :</b>	Non déterminé
<b>Propriétés explosives</b>	Product does not present an explosion hazard
<b>Propriétés comburantes</b>	Non-oxidizing

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### Réactivité :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

#### Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

#### Possibilité de réactions dangereuses :

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

#### Conditions à éviter :

Aucun connu.

#### Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

#### Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Dioxyde de titane	orale	LD50 Mouse: > 5000 mg/kg
	inhalation	LC50 Rat: 5.09 mg/L (4 hr)
Noir de carbone lié	orale	DL50 Rat : > 2000 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : >3000 mg/kg
29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 cuivre	orale	LD50 Rat: >6400 mg/kg
	dermique	DL50 Rat : >5000 mg/kg

#### Corrosion/irritation de la peau

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.28.2021

Page 7 sur 11

### Blue 510 UXDV

#### Dommmages/irritations oculaires sévères

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou de la peau

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Cancérogénicité

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Espèce	Résultat
Dioxyde de titane	Sans objet.	Il est reconnu que les particules aéroportées non liées de taille respirable causent le cancer.
Noir de carbone lié	Sans objet.	La classification cancérogène ne s'applique qu'aux particules en suspension dans l'air, non liées, de taille respirable.

#### Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Dioxyde de titane	Groupe 2B
Noir de carbone lié	Groupe 2B
Glycérol propoxylé	Sans objet
29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 cuivre	Sans objet

#### Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
Dioxyde de titane	Sans objet
Noir de carbone lié	Sans objet
Glycérol propoxylé	Sans objet
29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 cuivre	Sans objet

#### Mutagénicité cellulaire germinale

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité reproductrice

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.28.2021

Page 8 sur 11

### Blue 510 UXDV

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

#### Autres informations :

Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### Toxicité aiguë (court terme)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Noir de carbone lié	Fish LC50 Danio rerio: > 1000 mg/L (96 hr)
	Aquatic Plants EC50 Desmodosmus subspicatus: > 10,000 mg/L (72 hr)
Glycérol propoxylé	Fish LC50 Leuciscus idus: >1000 mg/L (96 hours)
	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: >100 mg/L (48 hours)

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Persistance et dégradabilité

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Dioxyde de titane	Les essais de dégradation/biodégradation ne sont pas pertinents pour les métaux et les composés métalliques qui ne sont pas (bio)dégradables, y compris le dioxyde de titane.
Noir de carbone lié	Bulk forms of carbon black are not biodegraded by microorganisms.
Glycérol propoxylé	The substance is not readily biodegradable (30-40% degradation after 28 days, no further degradation even after 40 days).

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.28.2021

Page 9 sur 11

### Blue 510 UXDV

Nom	Résultat
29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 cuivre	The substance is not readily biodegradable (<1% degradation in 28 days).

#### Potentiel bioaccumulatif

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Noir de carbone lié	La bioaccumulation ne devrait pas se produire.

#### Mobilité dans le sol

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Glycérol propoxylé	Koc à 20°C : 10

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Données sur le produit :**

**Évaluation PBT :** Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

**Évaluation vPvB :** Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

**Données sur la substance :**

**Évaluation PBT :**

Noir de carbone lié	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).
Glycérol propoxylé	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).
29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 cuivre	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).

**Évaluation vPvB :**

Noir de carbone lié	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).
Glycérol propoxylé	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).
29H,31H-Phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 cuivre	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).

**Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

**Méthodes d'élimination :**

Il est de la responsabilité du producteur des déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux organismes réglementaires applicables.

**Emballages contaminés :**

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

**Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)**

N° UN	Non réglementé
-------	----------------

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.28.2021

Page 10 sur 11

### Blue 510 UXDV

Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

### Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

### Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Nom en vrac	Aucun(e)
Type de navire	Aucun(e)
Catégorie de pollution	Aucun(e)

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### Réglementations du Canada

**Liste intérieure des substances (DSL) :** Tous les ingrédients figurent sur la liste ou exclus.

**Liste extérieure des substances (NDSL) :** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

## SECTION 16 : Informations supplémentaires

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 10.28.2021

Page 11 sur 11

**Blue 510 UXDV**

**Sigles et abréviations :** Aucun(e)

**Avertissement :**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

**Date de préparation initiale :** 10.28.2021

**Fin de la fiche de données de sécurité**